

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
25 janvier 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal de la Ville de FAMECK s'est réuni en lieu extraordinaire de ses séances, à la salle Victor Hugo, suite aux recommandations gouvernementales relatives à la COVID 19, sous la Présidence de M. Michel LIEBGOTT, Maire, suivant convocation envoyée le 17 janvier 2022.

Étaient présents : Michel LIEBGOTT - Lucie KOCEVAR – Jérémy BARILLARO - Kheira KHAMASSI - Fulvio VALLERA - Karima MOUMENE - Alessandro BERNARDI - Laurence SCHLUTH – Djamila LIONELLO - Christian STEICHEN – Pascal EBERHART - Cindy RICKLIN – Jeanine SOARES - Gautier BRACHET - Nuran BOURNON - Denis RODRIGUES- Carole PETRAZOLLER - Christophe WOIRHAYE- Caroline BOSTELLE- Angelo LO VERME- Françoise SPERANDIO - Elias ROCHA - Monique LOUIS.

Étaient absents et avaient donné procuration Aïcha HATRI à Michel LIEBGOTT – Marie-Claude NOUVIER à Kheira KHAMASSI – Laurent PIERSON à Djamila LIONELLO – Gwénaëlle WARKEN à Lucie KOCEVAR – Khaled ROUAB à Fulvio VALLERA.

Étaient absents : Jean-Marc HEYERT - Sedat UCMARK – Rachid BENGOURANE – Hélène DARGOS - Medhi ALEM.

ORDRE DU JOUR :

1. Adhésion à l'Association nationale des Maires et des Elus Locaux pour l'environnement et le Développement Durable – Les Eco Maires.
2. Garantie d'emprunt construction nouvelle Gendarmerie.
3. Forêt communale – Exercice 2022 – Travaux d'exploitation.
4. Cession d'une partie du terrain communal cadastré section 15 n° 1071 d'une superficie totale de 4934,00 m² à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.
5. Communication des Décisions.
6. Divers.

Début de la séance à 20h05

M. Michel LIEBGOTT, Maire, qui donne lecture des procurations.

Alessandro BERNARDI est nommé secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal et du Registre des délibérations du 15 décembre 2021.

AUTORISE l'adhésion à l'Association Nationale des Maires et des élus locaux pour l'environnement et le développement durable (Les Eco Maires) **ET AUTORISER** le versement d'une cotisation correspondant à l'adhésion, pour un montant de 0.09€ par habitant.

ACCORDE à Moselis le principe d'une garantie d'emprunt contracté auprès de la banque des Territoires à hauteur de 50%, dont les modalités seront définies ultérieurement quand le chiffrage sera arrêté, **ACCEPTE** le lancement de la procédure auprès des services de la Gendarmerie Nationale **ET AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier, notamment la convention, conclue entre l'Etat, la collectivité ou le groupement de collectivités et l'organisme HLM. (convention type joint à ce rapport).

ACCEPTE le programme des travaux tel que proposé par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2022 sur les parcelles 1a, 29, 30, 39 et 40, **ET AUTORISE** M. le Maire ou son Adjoint à signer tous les documents se rapportant à ces différentes opérations.

DECIDE de céder une partie du terrain communal cadastré section 15 n° 1071, soit 351 m², au prix de 1€ symbolique à la Communauté du Val de Fensch, **DECIDE** d'établir pour cette cession un acte en la forme administrative **ET AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fin de la séance à 20h41



FAMECK, le 26 janvier 2022
Le Maire
Michel LIEBGOTT